

Propose: Que l'item No 30, concernant le pavage de la rue du Parc LaFontaine-Nord en asphalte et en blocs de granit, entre la rue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, soit biffé de la liste des pavages permanents.

La Commission se partage sur ladite proposition:

Pour: Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray, Ward—5.

Contre: Lapointe—1.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

5.—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à substituer des blocs de scorie aux blocs de granit; et de faire usage de l'asphalte de \$2.51 la verge carrée au lieu de celui de \$2.75 la verge carrée, et d'employer la différence du coût, économisée sur le pavage en asphalte, pour payer la différence du coût entre les blocs de scorie et les blocs de granit pour le pavage de la rue du Parc LaFontaine-Ouest, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Rachel.

6.—M. l'échevin Ward

Propose: De présenter au Conseil un rapport recommandant de substituer de l'asphalte et des blocs de scorie au pavage en blocs de scorie de la rue Ste-Catherine, à partir de la rue DuFort jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

La Commission se partage sur ladite proposition:

Pour: Bumbray et Ward—2.

Contre: Lapointe, Leclaire, O'Connell et Duquette—4.

Ladite proposition est ainsi négative.

REQUETES, ETC.

7.—De M. Jos. Elie, déclarant qu'il a omis de mentionner, dans sa soumission pour la fourniture de charbon, que les prix soumis n'étaient fixés que pour la livraison en juin 1908.

Déposée sur le bureau.

8.—De M. Jos. Langlois, offrant de fournir à la Cité de la chaîne de bordure en pierre de granit, à raison de 65c le pied pour la chaîne droite et de 75c pour la courbe.

Déposée sur le bureau.

9.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter de la chaîne de bordure en pierre, à raison de 50c le pied pour la droite et de 60c la courbe, aux endroits où il pourra s'en procurer. Les commandes, dans aucun cas, ne devant excéder la somme de \$999.

10.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à acheter de la chaîne de bordure en pierre de granit, à raison de 65c le pied pour la droite et de 75c le pied pour la courbe, aux endroits où elle pourra s'en procurer; et qu'un crédit supplémentaire de \$1,350 soit voté pour acheter de ladite chaîne de bordure en pierre de granit aux prix ci-haut mentionnés, pour la confection du pavage permanent de la rue Notre-Dame, à partir du pont du Pacifique Canadien jusqu'à la rue Nicolet. Ledit montant de \$1,350 étant la différence entre le coût de la bordure en pierre de granit et le coût de la bordure en pierre, tel que stipulé dans l'estimé annexé au rapport de la Commission de la Voirie pour ledit pavage.

11.—*Résolu:* Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à la "Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd." ses dépôts effectués l'an dernier, savoir:

Pose des pavages en mastic.	\$100
pose des pavages en asphalte.	100
Pose des pavages en asphalte et blocs de pierre.	100
	\$300

12.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$10,000, du crédit affecté au nettoyage des rues pavées, et d'appliquer ledit montant à la confection de trottoirs en bois dans les rues de la Cité.

13.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de substituer le côté Ouest de la rue St-Hubert au côté Est, pour la confection d'un trottoir permanent à partir de la rue Beaubien jusqu'à une distance de 400 pieds

Moved: That item No. 30, concerning the paving of Parc LaFontaine street, North, with asphalt and granite blocks, between Christophe-Colomb street and Papineau avenue, be struck from the list of permanent pavings.

The Committee divided

Yeas: Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray and Ward—5.

Nays: Lapointe—1.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

5.—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to substitute scoria blocks for granite blocks; and to use asphalt, costing \$2.51 per square yard, instead of asphalt costing \$2.75 per square yard, and to use the difference in cost, economized on the asphalt paving, to pay the difference between scoria and granite blocks for the paving of Parc La Fontaine street West, from Cherrier street to Rachel street.

6.—Ald. Ward

Moved: That a report be made to Council recommending to substitute asphalt and scoria blocks for paving with scoria blocks, Ste. Catherine street, from Fort street to the Western City limits.

The Committee divided on said motion:

Yeas: Bumbray and Ward—2.

Nays: Lapointe, Leclaire, O'Connell and Duquette—4.

So it was lost.

PETITIONS, ETC.

7.—From Mr. Jos. Elie stating he forgot to mention, in his tender for the supply of coal, that prices submitted were fixed only for delivery in June 1908.

Laid on the table.

8.—From M. Jos. Langlois offering to supply the City with granite curbstone, at 65c a foot for straight curbstone and 75c for curved.

Laid on the table.

9.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to purchase curbstone at 50c. a foot for the curved, and 60c. for the straight, wherever he can secure it. Orders in any case, not to exceed the sum of \$999.

10.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to purchase granite curbstone, at 65c per foot for the straight, and 75c per foot for the curved, wherever he can secure it; and that a supplementary appropriation of \$1,350 be voted to purchase the said granite curbstone at prices above mentioned for the permanent paving of Notre-Dame street, from the C. P. R. bridge to Nicolet street.

The said amount of \$1,350 being the difference in price between the cost of stone and granite curbstone, as stipulated in the estimate annexed to the Road Committee's report for said paving.

11.—*Resolved:* That the City treasurer be authorized to reimburse the Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., its deposits made last year, to wit:

Laying of mastic pavings.	\$100
Laying of asphalt pavings.	100
Laying of asphalt and blockstone pavings.	100
	\$300

12.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$10,000 from appropriation voted for cleaning paved streets, and apply said amount to the construction of wooden sidewalks in the streets of the City.

13.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending to substitute the West for the East side of St. Hubert street for the construction of a permanent sidewalk from Beaubien street to a distance 400 feet North of Belanger